

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

## AMENDEMENT

N ° 398

présenté par

M. Aubert, M. Pradié, M. Vialay et M. Furst

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.